

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20170320_DL_5

OBJET :

Révision du SDTAN de la
Somme et définition de la
2^e phase de déploiement

Date de convocation :
13 mars 2017

Date de séance :
20 mars 2017

Date d'affichage :
7 avril 2017

Membres en exercice : 45

Membres présents : 21

Membres votants : 33

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Ernest CANDELA, Gérard CARON, Michel CHIRAT, Bernard DAVERGNE, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Jean-Philippe DELFOSSE, Myriam DEMAILLY, Denis DEMARCY, James HECQUET, Olivier JARDE, Aline JOSSEAUX, Dominique LAMOTTE, Laurent PARSIS, Jean-Dominique PAYEN, Patricia POUPART, Jean-Claude RENAUX et Bruno THIBAUT.

Secrétaire de séance : Ernest CANDELA

Pouvoirs : Pascal BOHIN à Philippe VARLET
Laurent SOMON à Olivier JARDE
Gérard PARAISSOT à Bernard DAVERGNE
Annie VERRIER à Ernest CANDELA
Stéphane DECAYEUX à Laurent PARSIS
Frédéric LECOMTE à Aline JOSSEAUX
Michel WATELAIN à Jean-Marie BLONDELLE
Yves DERRIEN à Jean-Dominique PAYEN
Emile FOIREST à James HECQUET
Emmanuel MAQUET à Bruno THIBAUT
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
Philippe COCQ à Denis DEMARCY

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1425-2;
- Vu le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Somme approuvé par délibération n°1 du Comité syndical du 21 novembre 2011 ;
- Vu le dossier présenté par le Président portant révision du SDTAN de la Somme et définition de la 2^e phase de déploiement

Considérant que les études technico-économique et d'ingénierie réalisées en 2016 permettent d'optimiser le déploiement du réseau FTTH sur le périmètre du syndicat mixte ;

Alors que le SDTAN adopté en 2011 prévoyait un objectif de couverture en 100% FTTH à horizon 2030, la principale conclusion de la révision du SDTAN permet de porter cet objectif de déploiement à horizon 2026 ;

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le rapport présentant la révision du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme et définition de la 2^e phase de déploiement FTTH est approuvé.

ARTICLE 2 - Le Président est chargé de la communication du présent document.